Secrétariat Général

Service des affaires financières, sociales et logistiques

Sous-direction de la logistique et du patrimoine

Bureau de la commande publique et des achats

**ANNEXE 2**

**AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Référence dossier : DGAL-2024-081**

**Formation des vétérinaires sanitaires**

**CADRE DE REPONSE**

Commun aux lots 1 et 2

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**CONSIGNES**

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat.

L’offre du candidat devra suivre le plan décrit ci-après. Il devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments souhaités. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire des renvois à des annexes éventuelles sauf si cela est expressément autorisé

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière sans possibilité de la régulariser**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 20 pages. La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisés. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

La police utilisée doit être la suivante : **Arial de taille 10**.

-------------------------------------

**Résumé de la proposition**

Le candidat présentera dans cette partie un résumé, éventuellement avec un ou plusieurs schémas, des principaux aspects de sa proposition et de ce qui en fait sa spécificité.

1. **Méthodologie proposée pour assurer les prestations demandées (Critère 1 : pondération = 30 %)**

Le candidat détaillera la méthodologie du dispositif qui sera mis en place. Pour cela, il conviendra de présenter chacun des éléments suivants :

- la méthode de conception et d’organisation, des formations proposées dans le cadre du programme national de formation continue annuel des vétérinaires sanitaires (pour le lot 1) et leur déploiement dans les délais impartis ;

- la méthode de conception et d’organisation des modules de formation spécifiques des vétérinaires sanitaires liés à un besoin urgent et impérieux de formation identifié par le ministère (pour le lot 2), et leur déploiement dans les délais impartis ;

- la coordination administrative du dispositif avec la DGAL (pour les deux lots)

1. **Moyens humains mobilisés et organisation proposée pour réaliser les prestations demandées (Critère 2 : pondération = 30 %)**

Le candidat présentera les personnes en charge des prestations. Pour cela, il conviendra de présenter puis d’expliquer la pertinence et/ou la qualité de chacun des éléments suivants :

- le profil des personnes chargés d’assurer les prestations (références et expérience),

- la répartition des rôles et des tâches qui seront effectuées par chaque collaborateur intervenant dans chacune des étapes de la mise en œuvre des formations.

**TOTAL : 60 %**

**(Critère financier : 40 %)**

1. En cas de candidature en groupement, un seul CRT est requis. [↑](#footnote-ref-1)